



Suppression du 2eme et 3 eme prénom

Par MARIZ

bonjour,

je porte les prénoms féminisés de mes oncles décédés tragiquement et je souhaiterais les faire supprimer (bien sur je garde mon 1er prénom) ces 2 prénoms sont trop symboliques de mort ,de souffrances ,de chagrin mon mes 2 parents et mes 4 grands-parents et je n'ai pas pu me construire normalementen résumé mal-être et dépressive chronique .
quels seraient les motifs recevables pour que ma demande puisse être acceptée. MERCI

Par xxvilxix

Bonjour,

Pour une modification de prénom, il faut adresser une demande à un officier de l'état civil et c'est lui qui jugera si la demande est recevable ou non selon l'intérêt légitime évoqué. Donc je ne peux pas vous garantir que votre motif sera recevable. Mais je pense que le motif de la construction personnelle a plus de chances d'aboutir à une réponse positive de la part de l'officier de l'état civil.
J'espère avoir pu vous éclairer.

Bien à vous

J.G

Par MARIZ

bonjour, merci pour votre réponse .

autre question

j'habite une petite commune de 3000h ,c'est qui l'officier d'état civil? le maire ? car d'office l'agent d'accueil m'a parlé du procureur de la république qui jugerait de la légitimité de ma demande ET pour elle le fardeau de ces 2 prénoms ne font partie des motifs de suppression . C'est plus de la convenance personnelle (selon les documents qu'elle a pu me présenter relatifs au changement de PRENOM ou NOM)

merci . cordialement

Par isernon

bonjour,

les agents d'accueil ne sont pas des juristes.

voir ce lien sur ce sujet :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885[/url]

salutations

Par MARIZ

merci

la mairie m'a transmis ces éléments par mail mais ne m'aident pas à y voir bien plus clair

cordialement maryse